

À la Chambre

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

L'Etat doit conserver ses monopoles

M. LOUCHEUR. — Monopoles. Voulez-vous céder à des concurrents étrangers le monopole de la défense nationale ? Non ! Je répondrai encore le brave homme. (Applaudissements à gauche.)

Monopole des Tabacs ? (La droite crie : Oui ! oui !)

M. LOUCHEUR. — Avec le même succès à gauche, mon cher monsieur le monopole des tabacs, pour 700 millions de dépenses, procure 2 milliards 600 millions de recettes.

L'orateur conclut donc sur ce point, à la nécessité d'autres réformes. Il demandera à la Chambre de voter son amendement qui amorce la réforme monétaire, parce qu'il n'y a ni impôt, ni budget, s'il n'y a pas de monnaie saine.

M. Loucheur est vivement applaudi et félicité par ses amis à gauche lorsqu'il gagne son banc.

M. Painlevé défend son projet

M. Painlevé vient ensuite défendre son projet devant la Chambre « un des plus audacieux qu'un grand pays ait encore conçus ».

Il montre l'importance de l'échéance du mois prochain. L'Etat doit payer ses dettes, mais il ne peut pas payer, car il n'a pas de monnaie saine. Il faut donc émettre de la monnaie saine, et c'est ce que son projet fait.

La taxation de la rente

M. PAINLEVE expose le principe de la Caisse d'amortissement que le Parlement, et dont le fonctionnement est absolument autonome.

Hier, la question de l'impôt sur la Rente, a été présentée au Sénat.

Le Gouvernement sent la gravité de sa décision, mais dans le grand projet de sacrifices, il s'agit d'un impôt réclamé à tous les citoyens en fait de payer. Ce sacrifice personnel n'est pas celui qui peut être payé, ne doit s'y soustraire.

M. JOIN LAMBERT. — Et la parole donnée ?

M. PAINLEVE. — Oh ! N'employez pas les grands mots sans savoir ce qu'ils signifient. La première fois que la France a manqué à ses engagements, c'est dans des conditions tragiques. C'est lorsque la France a été obligée de donner corps forcé au franc-papier et à déclarer qu'il ne serait plus remboursé en espèces. C'est là que se sont passés les événements les plus tragiques de notre histoire.

M. PAINLEVE. — Ce manquement persévérant continu, épuise le Comité d'urgence, et l'on est arrivé à payer les rentiers avec un franc qui a la valeur que vous savez. Les vrais défenseurs des rentiers sont ceux qui soutiennent le projet.

M. PAINLEVE. — Voici, messieurs, les explications que j'avais à fournir. Je sais que j'ai à jouer un rôle ingrat. Ce que je vous demande, c'est de dire si vous approuvez ce projet, et de ne pas prolonger inutilement ce débat. Le pays exige une solution.

La Chambre décide ensuite d'ajourner le débat à vendredi après-midi.

La Foire Commerciale de Lille

ELLE A OBTENU LE HAUT PATRONAGE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE BRITANNIQUE DE PARIS.

On sait que la Foire Commerciale et Internationale de Lille, dont le Comité directeur comprend un délégué du Conseil Général du Nord : M. Demessy ; ainsi qu'un délégué de la Municipalité : M. Ame-Taffin et un délégué de la Chambre de Commerce : M. Vial, ont été déjà reconnus par les Chambres de Commerce de Lille, de Roubaix, de Tourcoing, d'Armentières et d'Hazebrouck.

Nous apprenons que le Comité directeur de la Foire Commerciale et Internationale de Lille, dont le Président est M. H. C. Weiman, Cette institution qui compte plus de cinquante années d'existence, et qui a son siège à Lille, 6 rue Halvèy, est entièrement composée de sujets britanniques. C'est la plus importante de toutes les Chambres de Commerce anglaises à l'étranger.

Le concours moral apporté par la Chambre de Commerce Britannique de Paris à la Foire Commerciale et Internationale de Lille, peut contribuer au développement de nos relations commerciales avec nos voisins d'Outre-Manche. Nul doute que la France et l'Angleterre ne puissent tirer de cette fructueuse collaboration économique.

UNE GREVE DE SOLIDARITE A ROUBAIX

Au tissage FRAZEE, qual de Lorient, à Roubaix, un ouvrier ayant refusé de tisser un article avec une diminution de prix de façon, le directeur accepta de retirer l'article, mais répondit qu'il n'avait pas d'autre travail pour cet ouvrier.

Immédiatement, la totalité du personnel du tissage, hommes et femmes, se solidarisa avec l'ouvrier congédié et cessa le travail.

Les ouvriers demandent au commandeur qui a refusé de travailler en dessous du prix ne soit pas victime d'une injustice et que le tarif soit maintenu.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Beau : brumeux et un peu froid, vent de Nord-Est, 3 à 4 m., gelée : minimum 4 degrés.

Une catégorie intéressante de sinistrés

C'EST CELLE DES COMMERÇANTS AYANT DROIT DE REPORT DE BAIL

La situation des locataires-commerçants sinistrés de guerre est tout à fait digne d'intérêt et mérite toute l'attention du législateur.

On sait que la loi du 25 octobre 1919 leur a donné le droit de demander, sous certaines conditions, de remplir le report du bail interrompu par les événements de guerre, reconstruit à l'aide de l'indemnité versée par l'Etat.

Et l'article 9 de la même loi indique que si le mode de remplissage effectué par le propriétaire rend impossible le report en bail, il pourra être alloué au locataire une indemnité de dommages de guerre pour la perte du droit au bail.

Or, il se produit ce fait, que les propriétaires se sont inquiétés à reconstruire d'une façon telle que le droit de report du bail est devenu impossible à exercer et que par conséquent la loi du 25 octobre 1919 a été une véritable duperie pour le commerçant sinistré.

Bien mieux, les Commissions de dommages de guerre ne statuent plus sur ces demandes d'indemnités.

En fait, la situation injuste qui leur était faite les commerçants ont fondé un organe de défense qui est le Syndicat des Commerçants sinistrés ayant droit de report de bail, et dont le siège est à Lille, 16, rue de Paris.

Le syndicat vient de s'adresser aux Parlements des Régions libérées pour qu'il leur soit fait à cette spoliation injuste en faisant tout d'urgence un projet de loi déposée en avril 1924 légèrement modifié dans le sens indiqué par les sinistrés intéressés.

Il faut que justice soit rendue à cette intéressante catégorie de sinistrés et le « Réveil » les aidera de toutes ses forces.

LA COUR D'APPEL DE DOUAI

Les affaires de dommages de guerre

FONCTIONNAIRE PRÉPARATEUR A GOMMEGNIES

Il y a quelques mois, le tribunal correctionnel d'Avènes jugeait Ghislain Payen, ancien inspecteur des agents administratifs de l'arrondissement d'Avènes, inculpé l'un et l'autre de fausse déclaration de dommages de guerre.

Une première fois, Payen père était accusé d'avoir majoré le chiffre de son dossier personnel, en réclamant 50.000 paires de sabots et son fils, six. Tous ces condamnations furent prononcées avec la bénéfice de la loi de sursis et confusion des peines.

Une seconde fois, on reprochait au cultivateur fabricant de sabots d'avoir, au titre de Président du Conseil d'administration de la Brasserie Coopérative de Gommegnies, établi fausses déclarations dans les commissions cantonales.

Dans les deux cas, on faisait grief au fils Payen d'avoir abusé de sa situation d'inspecteur des agents administratifs en faisant fausses déclarations dans les commissions cantonales.

Pour les dommages de la Brasserie, Louis Payen, devant le Comité de conciliation, avait offert à titre de garantie de l'Etat 312.000 francs et devant la Commission, qui le représentait également son père, il avait obtenu 400.000 francs.

En ce qui concerne la première affaire, Payen père et fils furent condamnés l'un et l'autre à quatre mois de prison. Pour la seconde, Payen père se vit octroyer quatre mois et son fils, six. Tous ces condamnations furent prononcées avec la bénéfice de la loi de sursis et confusion des peines.

Le procès est revenu hier jeudi devant la Chambre des appels correctionnels. Après plaidoirie de M. de Lauweryn pour l'Etat, partie civile ; Soland, défenseur de Payen père et Escoffier, avocat de Payen fils, la Cour a mis l'affaire en délibéré.

L'ARCHITECTES LILLOIS

Quatre architectes de Lille, MM. Fremaux, Ruyt, Bouchery et Laurent poursuivis pour fausses déclarations de dommages de guerre, avaient été acquittés par le Tribunal Correctionnel de Lille.

Après l'arrêt de l'Etat, l'affaire est revenue devant la Cour qui a confirmé la décision des premiers juges.

Les Concours du Toblerone

Tous les commerçants chez qui le Toblerone (l'exquise spécialité au chocolat au lait suisse au miel et aux amandes) est en vente, ont reçu la liste complète des mille et quelques lauréats.

Les gagnants ont été répartis en deux catégories, celle des gagnants et celle des gagnants. Cette liste doit être affichée dans son magasin.

Si vous désirez recevoir vous-même la liste des gagnants, écrivez à la S. A. Chocollat Toblerone, 10, rue de la République, à Genève, Suisse. Joignez à votre lettre une enveloppe affranchie à 0 fr. 50, portant votre adresse, et vous recevrez cette liste par retour.

TROIS NOUVEAUX ACADEMICIENS

C'est hier, grand jour d'élection à l'Académie française, et il y avait lieu de féliciter et de féliciter.

On a élu : au premier fauteuil, M. Bertrand ; au deuxième, M. de la Force ; au troisième, M. Paul Valéry.

Arrestation mouvementée à Wattrelos

UN REPRIS DE JUSTICE, SUR LE PONT D'ETRE ARRÊTÉ, TIRA UN COUP DE REVOLVER SUR UN GARDE

Dans la matinée de jeudi, le garde-champêtre Ernest Delcambre, en tournée rue du Mont-Louis, à Wattrelos, près du passage à niveau, vit venir dans sa direction un individu à la mine suspecte et se dirigeant sur la Belgique.

Le garde descendit de vélo et demanda à voir les papiers d'identité de l'inconnu. Ce dernier, en réponse, mit la main à la poche et retira un revolver sur lequel il avait écrit, bien serrée, près la direction du commissariat.

Un corps à corps s'ensuivit et voyant qu'il allait avoir le dessous, le bandit mit tout d'un coup la main à la garde, qui ne lâcha pourtant pas prise après une lutte acharnée et avec l'aide de quelques passants, l'agent put enfin maîtriser le forcené, et le conduire au commissariat, près la direction du commissariat.

Interrogé par le commissaire de police, il déclara se nommer René Louvet, âgé de 30 ans, demeurant rue Sadi-Carnot, à Nanterre (Seine).

Ce dangereux bandit devait rejoindre depuis le 11 novembre dernier, le 3e bataillon d'infanterie légère à Oued Zeln (Maroc). Il déclara que c'est en cherchant à gagner la frontière qu'il fut interpellé par le garde-champêtre.

Il a été dirigé dans la soirée, sur la maison d'arrêt de Lille pour être inculpé de tentative de meurtre sur un agent de police.

Le juge d'instruction a été avisé par le docteur Meillard qui lui fit des constatations aux deux mains et à la figure. Ses blessures, heureusement, sont peu graves.

Un aide-plafonneur tombe d'une hauteur de 7 mètres à Tourcoing

Dans l'après-midi du jeudi, vers 16 h., un aide-plafonneur, Dubois Paul, 28 ans, employé chez M. Filpo-Marchal, entrepreneur, 58, rue de Colais, domicilié à Comines (France) quartier des Chemins, était occupé au second étage d'une maison en construction, 8, rue de Guisnes, quand par un faux mouvement, il est tombé dans l'ouverture laissée libre par le démontage de l'ascenseur et est venu s'écraser sur le sol d'une hauteur de 7 mètres. Relevé par ses camarades de travail et transporté à la pharmacie Deber, 59, rue du Fillet, il y a reçu les soins de M. Dr Fournel qui a constaté de graves blessures à la tête. Le blessé s'est plaint aussitôt de violentes douleurs internes.

Après une heure plus tard à l'hôpital, la victime est entrée dans le coma. Son état est grave.

Le Tragique accident de l'Eglise Saint-Jacques de TOURCOING

Jeudi, à dix heures et demie, M. Cordancier, médecin légiste, à Lille, a pratiqué l'autopsie des deux ouvriers maçons, Demoustrae et Delecluse Jean, tués mardi, dans le tragique accident de l'Eglise Saint-Jacques, en construction, rue de Roncq.

Le résultat des opérations effectuées a été consigné dans un rapport qui a été adressé au Parquet.

Hier, nous avons donné le photo de l'une des victimes, Delecluse J. ; nous publions aujourd'hui celle de la deuxième, Ed. Demoustrae.

Comme nous l'avons dit, les funérailles des deux maçons ont eu lieu hier vendredi. Réunion à la maison mortuaire Demoustrae, 25, rue de Roncq à 9 heures, et à celle de Delecluse, 22, rue de Lodi, à 9 heures 15.

MILLIONS AMERICAINS POUR L'ITALIE

Un groupe de banquiers américains ayant à sa tête la maison Morgan a décidé d'avancer à l'Italie 100 millions de dollars pour l'aider à rétablir l'Etat or. Les conditions exactes de l'emprunt ne sont pas publiées, mais on déclare que c'est un emprunt consenti par le gouvernement américain d'une période de vingt à trente années. Il rapportera un intérêt supérieur à 7 %.

L'émission aura lieu vendredi prochain. Une partie de l'emprunt sera affectée à la maison Morgan une cinquantaine de millions de dollars avancés, au mois de juin dernier, à trois banques italiennes pour stabiliser le taux de la lire.

UNE LIMACE DANS LA FIGURE

Il y a quelque temps, Mme Brisset, d'Azay-sur-Cher, constatait qu'une sorte de kyste lui était venu à la figure. Elle se consulta avec son médecin, mais elle alla faire traiter chez un praticien électrolyseur. Après quelques séances un limace extraordinaire se produisit : une limace vivante sortit de la jambe. Le malade fut porté chez le médecin. On suppose qu'un cœlum de l'herbe, Mme Brisset se portant les mains à la figure y déposa sur une plaie un œuf qui se développa sous la peau.

CLERGS ET PERSONNEL DES THEATRES

La Commission du Travail a adopté : 1. Le rapport de M. Albert Tassin, sur la proposition de M. de la Force tendant à la suppression des adjudications mobilières et immobilières de l'Etat, ainsi qu'à l'assurance du repos hebdomadaire aux clercs.

2. Le rapport de M. Justin Godart, sur le projet de loi tendant à la suppression de l'Etat sur le travail le placement du personnel du spectacle.

DERNIERE HEURE

DECISIONS SECRETES DE NOS MINISTRES CONTRE LA VIE CHERE

M. Jean Durand, Ministre de l'Agriculture a présidé hier soir, rue de Varanne, à Paris, une conférence à laquelle ont pris part MM. Chautemps, Gardes des Sceaux ; Schrameck, Ministre de l'Intérieur ; Maréchal, Ministre du Commerce ; Chiappe, secrétaire général du Ministère de l'Intérieur ; Bouju, Préfet de la Seine ; Moran, Préfet de police, etc.

Au cours de cette réunion, ont été envisagées les mesures à prendre pour enrayer la hausse injustifiée des denrées qui s'est produite ces jours derniers. Les décisions prises ont été tenues secrètes.

LA MERE DU ROI D'ANGLETERRE EST MALADE

Hier à midi, la reine douairière Alexandra d'Angleterre, dont la santé laissait à désirer depuis quelques temps, a pu une crise cardiaque.

Le bulletin officiel publié dit que son état est critique.

Le roi d'Angleterre, qui chassait dans le comté de Sandringham, s'est immédiatement rendu auprès de sa mère.

On sait que cette dernière est âgée de 61 ans.

ROUBAIX

BUREAU 20, Grande Place, Téléph. 6-51
DEPOT DE VENTE : 78, Grand-Rue

Un renfort inattendu

C'est de « La Croix » qu'il vient. Cette feuille catholique et chrétienne, parfumée d'émotions et pure d'intentions, s'est vu de voir que les Associations d'Anciens Combattants, enfin éclairées, se décident à ne pas prolonger un état de confusion qui n'a que trop duré.

« La Croix », nous approuve et « La Croix », quand elle rend hommage à ceux qu'émeuvent, pendant les hostilités, les souffrances des mobilisés, et nous nous associons à la reconnaissance qu'elle manifeste à tous ceux qui, sous un même ou un autre sceau, secourent les détresses matérielles et morales des Polus. Mais est-ce à dire que ceux-ci, au retour des tranchées où ils défendirent tant de choses et à Paris, doivent présenter une conscience passive, inerte, sans idéal ?

De plus quand demandé-on au pauvre bougre qui tend la main, d'accepter, avec l'aumône qu'on lui fait, les opinions de celui qui donne, et d'imposer ses conceptions, de partager ses révoltes ?

On a ublié, à « La Croix » que CELUI, quelle représentation, en première page, éternellement présente, allait répéter que votre main droite ignore ce que donne la gauche.

Pour « La Croix » un Poilu qui aurait reçu quelque donateur de Madame la générale de Castelnau, devrait servir dans la légion du vainqueur de Morhange, légions orientées vers le cœur de la Patrie qui a, aujourd'hui, revêtu la forme républicaine la plus précieuse.

Merci beaucoup à J. Judas pour vendre Jésus pour trente deniers ! Un démocrate français pas sa conscience pour un collier lourd de vêtements, de vivres et de friandises.

C'est d'un goût douteux : d'assimiler la conscience et la pensée à ces choses matérielles acquises si facilement par ceux qui, combien il est dur, de nos malheurs de gagner, l'argent, que d'autres, si facilement, expédient à l'étranger, comme ils envoient l'achèvement des colis aux Polus.

J'en connais, qui, seules, ont pris y attachent ceux qui pensent comme « La Croix » les auraient méprisés !

Et voilà pourquoi, plus que jamais, en présence des fascistes et de leurs injures, celle-ci est de rallier les Anciens combattants, les républicains se séparant de ceux qui consentent à payer de l'abdication de leur conscience et de leur idéal : le bolle lourd de vêtements, de vivres, de friandises, à combattants républicains, à vos postes ! E. R.

CHUTE DANS L'ESCALIER

Hier matin, M. Wicart Charles, 67 ans, journalier, demeurant rue Archimède, cour Polite, 5, descendant les escaliers de son habitation, a fait un faux pas, il a perdu l'équilibre et tomba sur le palier. Relevé aussitôt par des parents accourus au bruit de la chute, le vaillant combattant a été amené au docteur Six, rue d'urgence.

Le praticien releva des contusions diverses et des plaies à la paupière gauche.

Après avoir été soigné par un médecin, a été transporté à l'hôpital de la Fraternité.

UNE AUTO RENVERSE UNE JEUNE FILLE

Vers 14 h., jeudi, Mlle Willeys Emilienne, âgée de 23 ans, journalière, demeurant 41, rue Basse-Masure, suivait la rue de la Gare. Arrivée en face de la maison qui, elle-même, elle fut renversée par une automobile qui portait M. Jean Dupont, 25 ans, demeurant à Neuilly-en-Seine, 68, rue Edouard Mortier.

Mlle Willeys, qui avait couru 23, rue Basse-Masure, fut visitée par M. le docteur Delbennet, qui constata les contusions multiples dans la région de la hanche gauche et fit admettre la blessée à l'hôpital de la Fraternité. Une enquête est ouverte au 1er arrondissement.

L'ATTRAIT DE LA FRANCE

M. Trinquet Arthur, 27 ans, manoeuvre, à Henneux, a été arrêté par la police de notre pays ayant encouru une condamnation comportant un arrêté pris contre lui. Mais l'attrait de Roubaix est si fort contre lui.

LE REVEIL DU NORD

homme ne put se décider à la quitter, et il se trouva. Rencontré vers 16 heures, rue Bernard, par des agents de la sûreté, il a été mis en état d'arrestation.

UN MARCHAND DE CHARBON BLESSE

Hier, vers 14 h., M. Vandenberghe Auguste, marchand de charbon, rue du Vieux Hutin, procédait à la livraison de combustibles, au n. 21, de la rue de l'Alma. Il était à hauteur de sa voiture, exécutant son travail, quand un camion conduit par M. Edouard Desbarbeux, 37 ans, domicilié à Comines, se précipita à l'encontre de celui de M. Vandenberghe qui se détacha et tomba brutalement entre les deux véhicules.

On fit appel de M. le docteur Desbours qui constata des contusions abdominales et à la hanche gauche. Un repos d'au moins 15 jours a été prescrit.

Le blessé, dont l'état n'est pas très grave, souffre de complications, a été reconduit chez sa sœur, rue de Sept Poils, cour Maistre, 5.

LE FEU !

Hier, vers 12 1/4, les pompiers étaient alertés pour un incendie qui s'était déclaré au n. 14 de la rue de la Concordie, habité par Mlle Elise Vanhoule.

Arrivé sur les lieux les pompiers n'ont pu intervenir. Les voisins ayant éteint le feu à l'aide de seaux d'eau.

L'incendie est dû à l'inflammation subite de la graisse se trouvant dans un poêle à friter. Les dégâts sont insignifiants.

VOIES URINAIRES. MALADIES DES FEMMES

Dr BRUNEL, de la Faculté de Médecine de Paris, du Montcalm, 20 bis, Lille, des 43 N., et sur rendez-vous.

CHUTE SUR LE TROTTOIR

Hier, vers 18 heures, Mme Dedecker, femme Vangar, âgée de 32 ans, rue Delecluse, 1, suivait le trottoir de la rue du Pays. Arrivée à hauteur du n. 38, elle heurta dans sa marche rapide, un pavé qui était très en relief. Pendant l'éclaircie, Mme Dedecker tomba lourdement sur le sol où elle resta inanimée.

Des passants la transportèrent dans une maison voisine où elle reçut les soins de M. le docteur Dubois, qui constata des contusions à l'épaule gauche, et il prescrivit un repos de huit jours.

Mme Dedecker fut reconduite à son domicile en voiture.

AUTO CONTRE CAR

Une légère collision s'est produite vers 18 heures entre le car B, conduit par M. Renard Henri et l'auto pilotée par Mme Léon Motte, rue de Beaumont, 134. Celle-ci rencontre s'est produite à l'angle formé par la Grande-Rue et la rue Nord-Dames-des-Victoires. Dégâts peu importants.

POUR LA TRANSFORMATION DES LOCAUX DES BUREAUX DE PERCEPTION

« Les Amis de Roubaix » nous communiquent : Il y a lieu de s'enquérir du fonctionnement, étonnamment défectueux, des services établis, à la diable par les diverses perceptions de notre ville. Le nombre des personnes ayant affaire avec ces bureaux, et qui dupent depuis l'armistice, mais les locaux n'ont été améliorés à aucun égard ; ils sont demeurés inconfortables, malpropres, et d'entretien défectueux.

Il est donc impossible de traiter avec plus de désinvolture un public, pourtant patient et tolérant, comme nous l'écrivit en ces termes, l'un de nos correspondants : « Les Amis de Roubaix ».

« Sciant bien de la perception Est, rue du Moulin, je tiens à vous faire savoir qu'entre 9 h. 10, je n'ai pu passer au guichet qu'à 10 h. 15. C'est à dire que j'ai dû attendre pendant que l'arrivé et dans l'entour ce guichet-à-côté, la circulation était rendue très pénible. Il est intolérable de passer le contribuable qui vient s'acquitter d'impositions de plus en plus lourdes, dans des conditions aussi inconfortables et, par surcroît, de lui faire perdre un temps précieux.

La semaine dernière, j'avais été amené à opérer un versement aux bureaux de perception indirecte, rue Pellart ; local tout aussi exigü que le précédent et au sens, dans un état de délabrement tel que j'ai dû, pour le faire transporter ses papiers, rue Jouffroy soit dans un quartier excentrique, sevré de moyens de communication.

« Inversement, les Amis de Roubaix » se proposent d'intervenir auprès de nos parlementaires et directement en haut lieu, pour obtenir les légittimes améliorations qui s'imposent !

LEQUE FRANÇAISE POUR LA DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

Section de Roubaix
Le Comité appelle à tous les ligueurs de la Section que M. Justin Godart ancien ministre fera samedi 21 courant à 7 h. 45, au Foyer des Amicales laïques de Roubaix, 42, rue d'Alsace, sous la présidence de M. l'Evêque Six, pour la défense de la République.

Il insiste tout particulièrement pour qu'ils aient nombreux à cette belle manifestation laïque.

ECOLE DES ARTS ET INDUSTRIES TEXTILES

Dans la prochaine conférence qui aura lieu le dimanche 22 novembre, à 8 heures, au Foyer de l'Ermitage, 7, à Roubaix, M. Legache discutera la question suivante : « Des impuretés qui se trouvent dans le drap à l'état cru et des moyens employés pour les éliminer ».

L'entrée de la salle des conférences est complètement libre.

INSTITUT « TURGOT »

Tous les Turgotins sont cordialement invités à assister à la Conférence qui sera faite par M. Justin Godart, ancien ministre, député du Rhône, dans la salle des fêtes du Foyer des Amicales, rue d'Alsace, 42, le samedi 21 novembre, à 19 h. 45.

Le Comité appelle à tous ses membres, que le premier bal d'hiver aura lieu samedi 23 novembre, dans la grande salle des fêtes, rue de l'Hospice.

Le Reveil du Nord est lu par tous les travailleurs.

Le meilleur moyen de trouver rapidement de la main-d'œuvre est d'utiliser nos petites annonces.

LE CONCERT DES AMICALES DES RUES SAINT ANTOINE, SOUBISE, ETC.

Le grand concert spectacle de famille organisé par les Associations amicales des Anciennes et Anciens élèves des écoles des rues Saint-Antoine, Soubise Bois et Montaigne aura lieu le dimanche 13 décembre prochain à 15 heures 30, dans la magnifique salle des fêtes du Foyer des Amicales, 42, rue d'Alsace. Cette matinée, sur le programme de laquelle nous reviendrons, est assurée du concours de la Section Féminine de la Fédération des Amicales laïques de Roubaix ; les élèves de l'école de la rue de Soubise, M. Loquet (dit Réjals), chanteur de l'Amicale des Arts, leur prix d'honneur d'excellence.

M. J. Lemaître, le comique des familles, hors concours, jouera dans les salles extraordinaires scéniques militaires ; les sections théâtrales et les groupes de chant de l'Union artistique roubaisienne qui interpréteront les œuvres de la saison de concert, ont écrit et « Les suites d'un premier lit », comédie en un acte, grand succès de fou-rire.

Régisseur général du concert M. Eugène Lemaître.

Des cartes d'entrée au prix de 3 fr. et 1 fr. sont en vente dans les Amicales.

La location est ouverte dès maintenant, chez M. Delecluse, 123, rue du Collège et chez M. Christiaens, 31, rue de Soubise à Roubaix.

EXAMENS DE STENOGRAPHIE ET DE DACTYLOGRAPHIE

C'est dimanche prochain, 22 novembre, à 9 heures du matin, qu'aura lieu, sous la présidence de Mlle Grignon, directrice de l'Institut Savigné, les examens de la session de novembre, organisés par le Cercle Sténographique roubaisien, sous couvert de l'Association Sténographique Unitaire de Paris (Système Prevost-Dehannay).

Les épreuves auront lieu dans les salles de l'Institut Savigné, 3, rue des Champs, Roubaix. Pour permettre de commencer à l'heure exacte les candidats sont invités à être présents à 8 h. 45.

Cette même heure sera celle de la Commission du C. S. B. et de MM. A. et M. les Professeurs de Sténographie et de Dactylographie, pour l'organisation des services (surveillance des classes, etc.).

COURS DE DANSES MODERNES A LA FEDERATION DES AMICALES

A partir de dimanche prochain, 22 novembre, les cours mixtes de danses modernes, organisés par la Fédération des Amicales laïques de Roubaix, en son siège, Foyer des Amicales, rue d'Alsace, 42, sous la direction de MM. Marcel Pierson et Bobillier, commenceront à 17 heures précises. Les